

Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

**RELEVÉ DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 MAI 2025**

Date de la convocation : 13/05/2025

Date d'affichage de la convocation : 13/05/2025

Le vendredi seize mai deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric <i>arrivé à 19h20</i>	PERICHET Nelly <i>arrivée à 19h28</i>	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Anne DE JENLIS, Marc RENARD, Gérard LE ROY

Absent(e)s et non excusé(e)s :

Pouvoirs : Anne DE JENLIS à Michel GALVANE, Marc RENARD à Julien BARRIER, Gérard LE ROY à Thérèse MEZIERE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 19

Mme Claudine MESANGE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04/04/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2025 a été approuvé comme suit :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

Ordre du Jour de la séance du vendredi 16 mai 2025 :

1- Finances Communales

- *Modification de la délibération 2024-085 – avenants plus- et moins-values au marché des travaux de rénovation du RPI Perrine-Dugué*
- *Délibération demandes de subventions et actualisation du plan de financement de la refonte muséographique et de la rénovation du bâtiment du futur Musée de la Cité*

2- Administration générale

- *Délibération d'intention – projet City Parc*
- *Délibération - nouvel adressage du bureau de vote de Sainte-Suzanne*
- *Délibération exonération préavis de trois mois et loyer du mois de mai Mme Aerts et M. Dufour*

3- Points et informations divers

- *Dispositif Village d'Avenir*
- *Travaux RPI Perrine-Dugué*
- *Marché scénographie Musée de la Cité*
- *Préparation du marché bâti Musée de la Cité*
- *Installation d'un médecin généraliste*
- *Ouverture d'une crêperie*

4 - Décisions prises dans la cadre des délégations du Maire

5 - Questions Diverses

FINANCES COMMUNALES

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024-052 - AVENANTS AU MARCHE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU RPI PERRINE-DUGUE

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-028

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-025 modifiant le montant du marché initial des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Perrine-Dugué comme suit :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant total HT
1	Lot Gros-oeuvre	BTEM	65 757,50 €
2	Lot Charpente – couverture – serrurerie	SARL Charpente et couverture du Rochard	33 616,20 €
3	Lot Menuiseries extérieures	SARL Lelasseux	156 076,00 €
4	Lot Doublage – cloisons - menuiseries intérieures - faux plafonds	PLAFITECH	199 445,94 €
5	Lot Revêtements de sols - peinture	Geslin Peinture Déco	85 797,19 €
6	Lot VRD Aménagements extérieurs	Leroy Paysages	99 730,00 €
7	Chauffage – ventilation - plomberie	Energie Plus	191 222,29 €
8	Electricité	LECOULES	87 601,00 €
	Garde-corps rampe PMR	S. GUILLERY	18 966,27 €
	TOTAL HT		938 212,39 €

pour un montant total de l'opération de **938 212,39 € HT, soit 1 125 854,86 € TTC.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le maître d'œuvre cabinet IPH INGENIERIE a émis un avis favorable sur les modifications suivantes :

- ✓ **Lot n°4 Doublage – cloisons – faux plafonds – menuiseries intérieures – société PLAFITECH conformément à la synthèse des plus et moins-values des phases 1 et 2 (devis n° 2024-04-20-SYNT du 12/04/2025) pour un montant de – 9 179,96 € HT / - 11 015,95 € TTC :**

Proposition de l'entreprise - Devis - Coût des travaux supplémentaires ou moins value			
Montant initial du marché :	199 445,94	€ HT	239 335,13 € TTC
Montant des avenants précédents :		€ HT	0,00 € TTC
Montant marché initial + avenants précédents :	199 445,94	€ HT	239 335,13 € TTC
Montant du devis :	-9 179,96	€ HT	-11 015,95 € TTC
Représentant :		-4,60 % du marché initial	
Montant cumulé des avenants (compris le présent devis) :	-9 179,96	€ HT	-11 015,95 € TTC
Soit une augmentation de :		-4,60 % du lot	
Nouveau montant total du marché :	190 265,98	€ HT	228 319,18 € TTC

- ✓ Lot n°5 Revêtement sols / peinture – société GESLIN pour les travaux supplémentaires conformément au devis n° DC00002169 du 20/03/2025 pour un montant de 230,00 € HT / 276,00 € TTC :

- Pose des baguettes bois pour protéger les angles de murs sollicités par le passage des enfants

Proposition de l'entreprise - Devis - Coût des travaux supplémentaires ou moins value			
Montant initial du marché :	83 376,28 € HT		100 051,54 € TTC
Montant des avenants précédents :	2 420,91 € HT		2 905,09 € TTC
Montant marché initial + avenants précédents :	85 797,19 € HT		102 956,63 € TTC
Montant du devis :	230,00 € HT		276,00 € TTC
Représentant :	0,28 % du marché initial		
Montant cumulé des avenants (compris le présent devis) :	2 650,91 € HT		3 181,09 € TTC
Soit une augmentation de :	3,18 % du lot		
Nouveau montant total du marché :	86 027,19 € HT		103 232,63 € TTC

- ✓ Lot n°7 Plomberie – chauffage - ventilation – société ENERGIE +53 pour les travaux supplémentaires conformément au devis n° 24-102-B4 du 31/03/2025 pour un montant de 2 356,90 € HT / 2 828,28 € TTC :

- Modification des sorties TYPE CT (chapeau métallique) en toiture trop imposantes et non validées par les ABF. Remplacement par des sorties TYPE ARTGRID avec un thermolaquage gris 7016 se rapprochant de la couleur ardoises. Moins-values des auges en sanitaires primaires.

Proposition de l'entreprise - Devis - Coût des travaux supplémentaires ou moins value			
Montant initial du marché :	163 001,94 € HT		195 602,33 € TTC
Montant des avenants précédents :	28 220,35 € HT		33 864,42 € TTC
Montant marché initial + avenants précédents :	191 222,29 € HT		229 466,75 € TTC
Montant du devis :	2 356,90 € HT		2 828,28 € TTC
Représentant :	1,45 % du marché initial		
Montant cumulé des avenants (compris le présent devis) :	30 577,25 € HT		36 692,70 € TTC
Soit une augmentation de :	18,76 % du lot		
Nouveau montant total du marché :	193 579,19 € HT		232 295,03 € TTC

Ces ajustements porteront le coût total de l'opération à **931 619,33 € HT, soit 1 117 943,20 € TTC.**

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant total HT
1	Lot Gros-oeuvre	BTEM	65 757,50 €
2	Lot Charpente – couverture – serrurerie	SARL Charpente et couverture du Rochard	33 616,20 €
3	Lot Menuiseries extérieures	SARL Lelasseux	156 076,00 €
4	Lot Doublage – cloisons - menuiseries intérieures - faux plafonds	PLAFITECH	190 265,98 €
5	Lot Revêtements de sols - peinture	Geslin Peinture Déco	86 027,19 €
6	Lot VRD Aménagements extérieurs	Leroy Paysages	99 730,00 €
7	Chauffage – ventilation - plomberie	Energie Plus	193 579,19 €
8	Electricité	LECOULES	87 601,00 €
	Garde-corps rampe PMR	S. GUILLERY	18 966,27 €
	TOTAL HT		931 619,33 €

Monsieur le Maire rappelle que le plan de financement de cette opération avait fait l'objet d'une validation et actualisation en conseil municipal (délibération n° 2024-007 du 12 janvier 2024) en fixant le montant total des travaux à 1 140 000 € TTC en tenant compte des aléas du chantier et des prestations supplémentaires ou modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. L'augmentation du montant du marché ne nécessitera donc pas d'inscription de crédits supplémentaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

▪ **ACCEPTÉ**

- le devis n° 2024-04-20-SYNT du 12/04/2025 de la société PLAFITECH d'un montant de - 9 179,96 € HT / - 11 015,95 € TTC ;
- le devis n° DC00002169 du 20/03/2025 de la société GESLIN pour un montant de 230,00 € HT / 276,00 € TTC ;
- le devis n° 24-102-B4 du 31/03/2025 de la société ENERGIE + 53 pour un montant de 2 356,90 € HT / 2 828,28 € TTC

▪ **VALIDE** les nouveaux montants

- du lot n°4 Doublage – cloisons – faux plafonds – menuiseries intérieures de 190 265,98 € HT / 228 319,18 € TTC
- du lot n°5 Revêtement sols / peinture de 86 027,19 € HT / 103 232,63 € TTC
- du lot n°7 Plomberie – chauffage – ventilation de 193 579,19 € HT / 232 295,03 € TTC

▪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes les fiches de travaux modificatifs, ainsi que l'avenant correspondant,

▪ **DIT que** les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2024, compte 2313 – opération n° 171,

▪ **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée d'Eric PARIZEAU à 19h20.

DELIBERATION D'INTENTION – PROJET CITY PARC

Rapporteurs : Laurette BOUCLY / Alain BARILLER

DELIBERATION N° 2025-029

Afin d'encourager les pratiques sportives, renforcer le lien social entre les habitants et améliorer leur santé et bien-être, de nombreuses communes françaises s'engagent dans la réalisation d'équipements multisport offrant un accès libre et gratuit à des activités de loisirs.

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes a reçu une proposition de créer sur son territoire un plateau sportif intergénérationnel qui serait situé à côté de la salle socioculturelle Maxime Létard et à proximité directe du village vacances.

Ces aménagements comprendraient trois zones :

- Fitness pour tous les sportifs avec des équipements cardio et étirement pour maintenir la forme à tout âge, s'échauffer et s'étirer
- City Stade pour les jeunes : 288 m² de plateforme multiactivités réunissant tous les âges avec des terrains de tennis, volleyball, football, basketball...
- Ping-pong pour les familles et les échanges intergénérationnels

Le coût prévisionnel de cet aménagement sportif s'élèverait à 93 727,62 € HT, soit 112 473,14 € TTC. Une recherche de financements auprès de partenaires institutionnels a été lancée pour limiter au maximum les frais incombant à la commune.

Compte tenu des enjeux que cet équipement représente pour les habitants de Sainte-Suzanne-et-Chammes, il est proposé de confirmer l'intention de créer une zone d'activités sportives City Parc sur le territoire communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** le projet de création d'une zone d'activités sportives City Parc sur le territoire de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

NOUVEL ADRESSAGE DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINTE-SUZANNE – SALLE ROLAND GAILLARD, RUE DE MONTSURS

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-030

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe actuellement deux bureaux de vote dans les deux communes déléguées :

- Bureau de Vote de Chammes – Salle annexe, 1 place de l'Eglise
- Bureau de Vote de Sainte-Suzanne – Salle Fernand Bourdin, 3 rue du Verger

N'étant plus conforme aux normes en vigueur, la salle Fernand Bourdin est désormais désaffectée et sert de lieu de stockage. Elle n'est donc plus utilisable en tant qu'un local adapté à la tenue des élections.

En vue des prochaines élections municipales prévues en mars 2026, il convient de déterminer dès maintenant un nouveau lieu permettant d'organiser le scrutin dans les meilleures conditions. La salle Roland Gaillard située 1 allée Louis Morteveille comprenant une grande salle et des locaux annexes semble répondre à tous les critères pour un bon aménagement des bureaux de vote et un accueil efficace des électeurs. L'espace disponible sera suffisant pour permettre aux visiteurs de circuler avec fluidité et s'y orienter facilement, de l'entrée de

l'établissement jusqu'à la table de vote. Il sera possible d'y installer tout l'équipement électoral et des accessoires de bureau de vote fiables et conformes à la législation.

Aussi, il est proposé d'utiliser la salle communale Roland Gaillard en tant que bureau de vote de la commune déléguée de Sainte-Suzanne en lieu et place de la salle Fernand Bourdin à partir des prochaines élections. Le bureau de vote de Chammes et l'affichage place Ambroise de Loré seront quant à eux maintenus.

Arrivée de Nelly PERICHET à 19h28.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** l'utilisation de la salle Roland Gaillard en tant que bureau de vote de la commune déléguée de Sainte-Suzanne à partir des prochaines élections ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**EXONERATION PREAVIS ET LOYER A MME MANON AERTS ET M. KEVIN DUFOUR –
LOGEMENT 4 RUE DU PETIT ROCHER**

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-031

La commune avait conclu un contrat de location avec M. DUFOUR Kévin et Mme AERTS Manon pour le logement situé au 4 rue du Petit Rocher, appartement n°5 d'une surface habitable de 63 m² ; contrat commençant le 09/06/2023 et se terminant le 08/06/2026.

En avril 2025, les locataires se sont adressés à la mairie pour informer de leur souhait de quitter leur logement en demandant l'exonération du délai de préavis de trois mois prévu dans le bail de location dès qu'ils trouveraient un nouveau logement.

M. Kévin DUFOUR et Mme Manon AERTS viennent d'informer la mairie de leur départ du logement pour le mois de mai et sollicitent l'exonération du préavis de trois mois et du loyer du mois de mai 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 13	Contre : 5	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** l'exonération du préavis de trois mois prévu dans le bail de location et du loyer du mois de mai à M. DUFOUR Kévin et Mme AERTS Manon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA
REFONTE MUSEOGRAPHIQUE ET DE LA RENOVATION DU BATIMENT DU FUTUR MUSEE DE
LA CITE**

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-032

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté, en 2021, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement un projet de refonte de la muséographie et de l'offre du parcours de visite du musée de l'Auditoire en vue de sa transformation en musée de la Cité.

Il s'agit de faire de ce site un véritable outil de médiation et de découverte de l'histoire de la cité médiévale pour et visiteurs les touristes qui viennent la découvrir, également pour les résidents scolaires du territoire.

Le budget prévisionnel s'appuie sur un multi partenariat regroupant l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Mayenne, la Communauté de Communes. Un montage financier qui est rendu possible par les appels à projet du Département et de la Région pour accompagner le développement touristique des sites patrimoniaux en complément de financements plus classiques comme la DETR le Fonds vert ou le Fonds Leader relevant de dispositifs existants.

L'assistance à Maitrise ouvrage a été déléguée à la muséographe Margaux LOUET dont le préprogramme du projet a permis de chiffrer le coût prévisionnel de l'opération, tant sur le volet rénovation que sur le volet scénographie.

Pour l'assistance à Maitrise de la rénovation du bâtiment du 15^{ème} siècle qui accueille le musée, elle a été confiée au Cabinet IPH Ingénierie qui vient de terminer le projet APS dans lequel ont été intégrées les demandes de l'Etat en matière d'accessibilité et de rénovation énergétique : isolation, chauffage, accessibilité et sécurité pour un établissement recevant du public (EPR).

Compte tenu de ces modifications, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération tant sur le volet dépenses que recettes pour permettre à la collectivité de solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région (dispositif PCC).

Il est proposé de solliciter les aides suivantes :

Subvention d'un montant de 130 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR ;

Subvention d'un montant de 50 000 € auprès de l'Etat au titre du Fonds vert ;

Subvention d'un montant de 40 000 € auprès de l'ADEME ;

Subvention d'un montant de 40 000 € de la Région des Pays de la Loire au titre de l'appel à projet visant à développer le potentiel touristique du patrimoine culturel de la région ;

Subvention d'un montant de 30 000 € de la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif Petites Cités de Caractère ;

Subvention d'un montant de 40 000 € du Conseil Départemental de la Mayenne au titre de l'appel à projet 2024 intitulé « Accompagner le développement touristique des sites patrimoniaux du Département de la Mayenne » ;

Subvention de 50 000 € auprès du Fonds Leader européen au titre de la valorisation des atouts culturels, touristiques et patrimoniaux du territoire

Subvention d'un montant de 5 000 € de la Communauté de Communes des Coëvrans au titre du Fonds Patrimoine ;

Subvention d'un montant de 60 000 € auprès de la Fondation du Patrimoine ;

Subvention d'un montant de 5 000 € auprès du mécénat ;

Aussi, Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maitrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
Lot bâti et gros œuvre	Travaux maçonnerie / création aménagement accessibilité	55 965,00 €	13 000,00 €	
Lot bois	Changement fenêtres / portes / fenêtres de tois	42 475,00 €		
Lot Menuiseries extérieures	Rénovation cloisons / isolation / menuiseries intérieures	101 000,00 €		101 000,00 €
Lot cloisons faux plafonds- menuiseries	Rénovation des peintures et des sols	37 665,00 €		
Lot revêtement de sol peinture	Sanitaires, VMC	41 870,00 €		
Lot serrurerie	Portail	8 600,00 €		54 600,00 €
lot plomberie chauffage ventilation	chauffage central ventilation	85 125,00 €		
lot électricité	Armoire électrique / éclairage / prises /	43 199,00 €		
lot ascenseur	Accessibilité création ascenseur	35 000,00 €	35 000,00 €	
Lot conception et réalisation scénographie	Conception réalisation de la scénographie / supports visuels / cartels / signalétique parcours de visite, dispositif PMR, personne situation de handicap Aménagement muséographique (meublier, vitrine, soclage, boutique, accueil, ...)	110 000,00 €	10 000,00 €	
Lot parcours muséographique	Dispositif muséographique : supports et contenus numérique et audios, bornes, dispositifs sensoriels et tactiles pour personne situation de handicap, maquettes, ...)	80 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		640 899,00 €	58 000,00 €	155 600,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		640 899,00 €	58 000,00 €	155 600,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens		50 000	50000	7,80%
DETR		130 000	130000	20,28%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Aide ADEME		40 000	40000	6,24%
Autres aide Etat Fons-Vert		50 000	50000	7,80%
Conseil régional dispositif PCC		30 000	30000	4,68%
Conseil régional appel à projet		40 000	40000	6,24%
Conseil départemental appel à projet		40 000	40000	6,24%
EPCI		5 000	5000	0,78%
Autre collectivité à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		385 000,00 €	60,06%
Autres aides non publiques mécénat		5 000	5 000,00 €	
Fondation du patrimoine		60000	60 000,00 €	
Sous-total autres aides non publiques			65 000,00 €	10,14%
Part de la collectivité	Fonds propres		190 899,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			190 899,00 €	29,80%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			640 899,00 €	100,00%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPOUVE** l'actualisation du plan prévisionnel de financement de la rénovation de la scénographie et de la rénovation du bâtiment du futur musée de la Cité, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de solliciter les partenaires institutionnels pour l'octroi des subventions suivantes :
 - ✓ **SUBVENTIONS DE L'ETAT 2025 DETR** pour un montant de 130 000 € ;
 - ✓ **SUBVENTIONS DE L'ETAT 2025 FONDS VERT** pour un montant de 50 000 € ;
 - ✓ **SUBVENTIONS DE L'ADEME** pour un montant de 40 000 € ;
 - ✓ **REGION PAYS DE LA LOIRE (Appel à projet)** visant à développer le potentiel touristique du patrimoine culturel de la région pour un montant de 40 000 € ;
 - ✓ **REGION PAYS DE LA LOIRE (dispositif Petites Cités de Caractère)** pour un montant de 30 000 € ;
 - ✓ **DEPARTEMENT DE LA MAYENNE (Appel à projet)** « Accompagner le développement touristique des sites patrimoniaux du Département de la Mayenne » – pour un montant de 40 000 € ;
 - ✓ **LE FONDS LEADER valorisation** des atouts culturels, touristiques et patrimoniaux du territoire pour un montant de 50 000 € ;
 - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS** fonds de concours patrimoine pour un montant de 5 000 € ;
 - ✓ **LA FONDATION DU PATRIMOINE** pour un montant de 60 000 € ;
 - ✓ **LE MECENAT** pour un montant de 5 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer ces dossiers de demande de subventions et à signer tous les documents s'y afférents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail	Observations complémentaires
Dispositif Village d'Avenir	Une première réunion entre les Maires et Adjoints au Maires des cinq communes du Val d'Erve du dispositif Villages d'Avenir aura lieu le 3 juin 2025 à Thorigné-en-Charnie.	La réunion portera sur les projets communs de transition écologique, le développement touristique à l'échelle du Val d'Erve et sur une réflexion d'un projet d'évolution territoriale autour d'une commune nouvelle.
Travaux RPI Perrine-Dugué	La deuxième phase des travaux avec l'aménagement du pôle maternelle est bien engagée avec une livraison de cette partie pour la mi-juin qui devrait permettre une prise de possession des lieux avant la fin de l'année scolaire.	Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Leroy Paysage, notre maître d'œuvre et la commune pour le projet de renaturation des cours de récréation. Une reprise de la pelouse va être réalisée. Le projet définitif pour la cour de jeux a été validé par l'ensemble des parties. La livraison des cours en dehors des plantations d'arbres prévues à l'automne est prévue pour la fin août.
Marché scénographie	Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 avril, le marché	Une première réunion avec le prestataire et le comité de pilotage sera organisée fin mai.

Musée de la Cité	« Mission de conception et réalisation scénographique du parcours permanent du Musée de la Cité » a été attribué à la société Atelier OHM.	
Marché rénovation et réaménagement du bâtiment du Musée de la Cité	L'assistance à Maitrise d'Oeuvre vient de finaliser la première phase d'APS qui va permettre de préparer et de lancer le marché auprès des entreprises.	Le dépôt de demande de subvention pour le Fonds Vert a été finalisé, nous sommes en attente de l'arbitrage de la Préfecture. Le dossier de demande de subvention pour la DTER est en cours de finalisation pour une réponse attendue vers la fin juin.
Installation d'un médecin généraliste sur la commune	Un médecin généraliste espagnol et sa famille sont accueillis par la commune depuis fin avril avec un objectif d'homologation pour une autorisation de pratique médicale d'ici 4 à 6 mois.	La municipalité en partenariat avec les services du Département procède à son accompagnement dans les démarches administratives avec une priorité l'accompagnement sur l'apprentissage de la langue française prérequis pour toute activité professionnelle médicale.
Ouverture d'une crêperie	Une crêperie avec un service en terrasse a été ouverte fin avril dans les locaux de l'ancien restaurant « La Perle du Maine ». Le restaurant propose crêpes et galettes à base de produits frais, locaux et de saison.	Le nouveau restaurant situé au cœur de la cité a connu un franc succès dès le premier jour ayant servi plus de 100 repas lors de la journée d'ouverture.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme :

Date	N° d'ordre	Objet
10/04/2025	2025-007	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée D n°813 sise 1 chemin des Prairies, classée zone UB du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons
12/05/2025	2025-008	Décision de signer le devis de la société ATELIER OHM pour un montant de 189 000,00 € HT / 226 800,00 € TTC dans le cadre du marché « Mission de conception et réalisation scénographique du parcours permanent du Musée de la Cité »
05/05/2025	2025-009	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée C n°1149 sise 2 rue de la Libération, classée zone UA du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons
05/05/2025	2025-010	Décision de ne pas user du droit de préemption sur les parcelles cadastrées C n°1147, C n°1148 et C n°1151 sises 2 et 4 rue de la Libération, classées zone UA du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons

06/05/2025	2025-011	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée E n°467 sise 4 Impasse des Alouettes, classée zone UB du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons
12/05/2025	2025-012	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée C n°528 sise 7 rue du Grenier à sel, classée zone UA du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons

La séance du vendredi 16 mai 2025 est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,
Claudine MESANGE



Le Maire,
Michel GALVANE